

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
39 21

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Syndicat mixte d'aménagement des digues du Rhône et de la Mer - Participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2020.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la participation du Département des Bouches-du-Rhône au fonctionnement du SYMADREM pour l'année 2020.

Les dépenses de fonctionnement de ce syndicat comprennent le fonctionnement administratif et technique, l'entretien et la surveillance des digues.

Le budget primitif 2020, voté lors du comité syndical du 3 mars 2020, s'élève, en fonctionnement, à 4 952 775 €

Les charges à caractère général qui concernent le fonctionnement courant du syndicat et l'entretien des digues, d'un montant de 1 796 409 €, augmente de 14 %. Cette évolution s'explique par l'augmentation des charges relatives à la maintenance des ouvrages de ressuyage des crues qui relève désormais de la responsabilité du SYMADREM suite au transfert à celui-ci de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Par ailleurs, les charges financières diminuent de 5 %. Elles s'élèvent à 627 078 € pour 2020, et sont liées à la conclusion par le SYMADREM de prêts relais pour régler les travaux dans l'attente de l'encaissement des subventions d'investissement allouées.

En 2020, les participations prévisionnelles des différents membres au fonctionnement, telles qu'envisagées par le syndicat, s'élèvent à 2 208 293 € et sont réparties comme suit :

<b>Répartition rive gauche « Bouches-du-Rhône »</b>			
<b>Dépenses fonctionnement</b>	<b>1/3</b>	<b>2/3 EPCI à fiscalité propre</b>	
Collectivités	<b>CD13</b>	ACCM	Métropole d'Aix-Marseille-Provence
Participations	<b>768 786 €</b>	949 797 €	88 500 €

<b>Répartition rive droite « Gard »</b>				
<b>Dépenses fonctionnement</b>	<b>EPCI à fiscalité propre</b>			
Collectivités	CC Beaucaire-Terre d'Argence	CA Nîmes-Métropole	CC Petite Camargue	CC Terre de Camargue
Participations	116 878 €	56 913 €	101 153 €	126 266 €

Les participations attendues des collectivités au titre de 2020 ont été attribuées entre les deux rives sur la base des clés de répartition statutaires soit 2/5 au titre de la population INSEE et 3/5 au titre du prorata de linéaire des digues du Rhône (hors digues à la mer).

Une fois ces clés de répartition statutaires appliquées, des abattements spécifiques liés à l'entretien de la digue à la mer sont pris en compte pour la ventilation des cotisations entre les membres.

Les participations aux dépenses de fonctionnement, par type de collectivité membre et pour la rive gauche, sont définies de la manière suivante :

- 1/3 Département des Bouches-du-Rhône ;
- 2/3 EPCI à fiscalité propre.

La cotisation du Département des Bouches-du-Rhône pour 2020, soit 768 786 € augmente de 8 771 € par rapport à l'exercice précédent (+ 1%).

Le SYMADREM exerce, sur le grand delta du Rhône, la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) qui lui a été transférée par les EPCI à fiscalité propre membres du syndicat mixte.

A cet effet, le SYMADREM assure la mise en œuvre du Contrat de Plan Interrégional État-Régions (CPIER) Plan Rhône, dont il est le principal maître d'ouvrage du volet inondation. Il met en œuvre les programmes de travaux nécessaires à la lutte contre les inondations, tels que définis dans son programme de sécurisation. Un premier programme de travaux a été fixé par le CPIER Plan Rhône 2007-2014, puis un deuxième pour la période 2015-2020. Il prévoit en rive gauche pour le volet inondations la réalisation, d'ici à 2021, des opérations suivantes :

- création d'une digue entre Tarascon et Arles sur un linéaire d'environ 15 km ;
- travaux pour le ressuyage en rive gauche du Rhône et en Camargue insulaire aux pertuis de la Fourcade et de la Comtesse et à la station d'Albaron ;
- sécurisation des digues du Grand Rhône (Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône) ;
- renforcement et recul limité des digues du Petit Rhône (1<sup>ère</sup> priorité) ;
- rehaussement des sites industrialo-portuaire et fluvial de Beaucaire et Tarascon ;
- confortement des points sensibles identifiés lors des études de dangers ;
- sécurisation du Plan de Gestion des Ouvrages en Période de crues - PGOPC (3<sup>ème</sup> phase) ;
- automatisation des vannes de la station des Eaux bleues pour l'amélioration du ressuyage de la plaine de Boulbon.

Pour l'année 2020, le SYMADREM a adopté un budget d'investissement de 77 390 252 €, soit une diminution de 6 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui confirme toutefois la poursuite à un rythme soutenu de la réalisation du programme de sécurisation au titre du CPIER Plan Rhône.

Par ailleurs, en dehors du CPIER Plan Rhône, le SYMADREM a mis en œuvre un programme dit « invariants littoral », réalisé de 2002 à 2012, qui a permis de construire un dispositif de maintien du trait de côte au droit de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer. Ces ouvrages ont permis la reconstitution de plages et de freiner l'érosion marine. Malgré ces travaux, la digue à la mer reste fortement exposée au risque de rupture. Une étude globale sur l'ensemble des ouvrages maritimes gérés par le SYMADREM, réalisée en 2019, a défini un programme d'investissement pour les 50 prochaines années. Toutefois, des travaux d'urgence de grosse réparation seront nécessaires à court terme pour la protection de la commune contre le risque de submersions marines.

Enfin, le syndicat a débuté un travail de définition d'une stratégie globale sur le littoral, en coordination avec l'État, les collectivités et les gestionnaires œuvrant sur le territoire. Cette démarche est un préalable à l'élaboration d'un programme d'actions pour la prévention des inondations sur le littoral (PAPI littoral), lequel permettra de mobiliser des financements de l'État notamment pour la réalisation de travaux de renforcement des ouvrages maritimes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL